

MAIRIE DE NIEURLET

03.21.88.33.92

nieurlet.mairie@orange.fr

GARDERIE DE NIEURLET

09.67.39.02.63

(Permanences de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis)

cantinegarderienieurlet@gmail.com

INSCRIPTION POUR LA GARDERIE (2023 /2024)

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée de septembre 2014, il vous est possible de déposer votre enfant scolarisé à la garderie qui fonctionne avant et après les heures de temps scolaire, à l'espace périscolaire de la Médiathèque.

L'objectif principal de ce service est d'aider les parents dont les horaires de travail ne coïncident pas avec les horaires scolaires. Cette garderie n'a qu'un rôle de surveillance, et il ne s'agit en aucun cas d'une aide aux devoirs.

L'inscription est obligatoire, aucun enfant ne sera admis sans inscription.

Fonctionnement : La garderie fonctionnera exclusivement pendant la période scolaire, le matin de 7h30 à 8h50, et le soir de 16h30 à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. La garderie fonctionnera dans les locaux de la Médiathèque (espace périscolaire).

Elle sera ouverte à tous les enfants fréquentant l'école Louis et Fernande LEROY de Nieurlet.

Participation Financière des Familles par enfants : **0.10 € par quart d'heure**

Facturation : Le mois suivant, une facture sera établie par les services de la mairie.

Le paiement devra être effectué **au plus tard pour le 30 du mois en cours**, soit par chèque libellé à Régie Multiservices Nieurlet, soit par espèces. En cas de non-paiement une relance vous sera adressée, après plusieurs rappels infructueux, l'enfant pourra être exclu de la garderie.

Aucune surveillance n'est assurée au-delà de ces horaires, et il est demandé aux parents d'être vigilants quant au respect de ces horaires. Pour des raisons évidentes de sécurité, il est demandé aux adultes qui accompagnent les enfants de les déposer dans les locaux de la garderie, pour une prise en charge effective de l'enfant par le personnel communal, qui en aura la responsabilité jusqu'à la remise de l'enfant au personnel enseignant. Il en va de même pour le soir.

La discipline exigée est identique à celle du cadre ordinaire de l'école, à savoir le respect mutuel et l'obéissance aux règles. En cas de non-respect de ce règlement intérieur, ou de manque de discipline de l'enfant, celui-ci pourra être exclu. La fréquentation de la garderie vaut acceptation du présent règlement.

Assurances : les communes sont assurées pour les risques incombant au fonctionnement de la garderie. Il revient à chaque parent de **fournir l'attestation d'assurance responsabilité civile**.

Documents à fournir par les familles: (Fiche d'inscription, Fiche de renseignements sanitaires, fiche d'informations complémentaires, Attestation d'assurance de responsabilité civile et extrascolaire)



BULLETIN D'INSCRIPTION GARDERIE 2023 /2024



Je soussigné(e)

PERE :

Nom / prénom:

Adresse postal :

.....

Tél :

Mail :@.....

Responsable légal : oui / non

MERE :

Nom / prénom:

Adresse postal (si différent du père) :

.....

Tél :

Mail :@.....

Responsable légal : oui / non

Responsable légal (si différent de parents) : Nom / prénom / adresse postal / tél / mail :

.....

.....

.....

.....

.....

Demande(nt) l'inscription à la garderie pour l'année 2023 / 2024, de mon (mes) enfants (s) :

Nom	Prénom	Date de naissance

1ère OPTION : ACCUEIL REGULIER

MATIN Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis

SOIR Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis

OU

MATIN : tous les lundis tous les mardis tous les jeudis tous les vendredis

SOIR : tous les lundis tous les mardis tous les jeudis tous les vendredis

2ème OPTION : ACCUEIL OCCASIONNEL

Si l'enfant vient occasionnellement : les parents doivent nous communiquer les dates une semaine à l'avance au moyen des formulaires d'inscriptions disponibles en mairie (exemplaire fourni ci-joint) ou sur papier libre ou par mail.

!!!!!! Attention !!!!! Dans les deux cas, les parents s'engagent à nous signaler tout changement au minimum 48h à l'avance. Sinon, un forfait de 0.50€ par enfant vous sera désormais facturé en cas d'absence non justifiée.

Merci de prévenir dès que possible par mail obligatoirement
cantinegarderienieurlet@gmail.com ou nieurlet.mairie@orange.fr

Droit à l'image :

- Autorisation de photographier ou filmer mon (mes) enfant(s) et d'utiliser ces images (Noël, Pâques, bulletin ou site internet communal...) :

OUI / NON

- Autorisation de photographier mon (mes) enfant(s) afin de réaliser des activités manuelles :

OUI / NON



Je soussigné (e).....

certifie l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et m'engage à signaler tout changement de renseignements portés sur cette fiche.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à respecter les conditions.

Fait à NIEURLET, le
(signatures)

Demande d'informations complémentaire **Garderie 2023 /2024**



Personne(s) autorisée(s) à reprendre votre (vos) enfant(s)

Je soussigné(e)

Parent(s) de

.....

Autorise(nt) à remettre aux personnes ci-dessous, mon (mes) enfant(s) en cas d'indisponibilité de ma (notre) part.

- Mme / Mr

N° de tél

Lien avec le(s) enfant(s)

Ou

- Mme / Mr

N° de tél

Lien avec le(s) enfant(s)

Ou

- Mme / Mr

N° de tél

Lien avec le(s) enfant(s)

Cas particulier : si vous autorisez **une personne mineure** à reprendre votre (vos) enfant(s), merci de nous fournir une **attestation sous l'honneur, manuscrite, datée et signée** afin de nous dégager de toutes responsabilités.

Fait à NIEURLET, le
(Signature)



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 – ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT

2 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTITÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant a-t-il un P.A.I (Projet d'accueil individualisé) ? OUI NON

Si OUI, le P.A.I est à remettre à la directrice de l'accueil de loisirs au premier jour de présence de l'enfant accompagné d'une ordonnance récente et des médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance, ni sans P.A.I.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES: ASTHME oui non
ALIMENTAIRES oui non

MÉDICAMENTEUSES oui non
AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ

.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE(PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

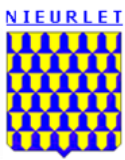
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature:



INSCRIPTION OCCASIONNELLE **GARDERIE** Commune de Nieurlet (2023 / 2024)

Mon (mes) enfant(s)

Sera (seront) présent(e)(s) à la Garderie au mois de

Semaine duau

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE MATIN			XXXXXXXX		
GARDERIE SOIR			XXXXXXXX		

Semaine duau

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE MATIN			XXXXXXXX		
GARDERIE SOIR			XXXXXXXX		

Semaine duau

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE MATIN			XXXXXXXX		
GARDERIE SOIR			XXXXXXXX		

Semaine duau

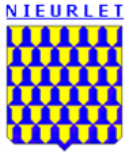
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE MATIN			XXXXXXXX		
GARDERIE SOIR			XXXXXXXX		

Semaine duau

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE MATIN			XXXXXXXX		
GARDERIE SOIR			XXXXXXXX		

Fait le

(Signature du responsable légal)



MAIRIE DE NIEURLET

03.21.88.33.92

nieurlet.mairie@orange.fr

INFORMATIONS UTILES

Chers parents,

Afin de communiquer plus facilement avec le personnel de la cantine et de la garderie, des numéros de téléphone ainsi que des adresses mails sont à votre disposition.

Pour la Cantine : cantinegarderienieurlet@gmail.com

Pour la Garderie : **09.67.39.02.63**

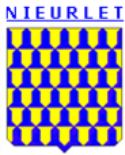
Permanences de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Ou cantinegarderienieurlet@gmail.com

*Vous avez également la possibilité de laisser vos messages à la mairie au **03.21.88.33.92***

Ou nieurlet.mairie@orange.fr

Merci d'en prendre bonne note.



MAIRIE DE NIEURLET

03.21.88.33.92

nieurlet.mairie@orange.fr

Mode de paiement possible : PayFip

Chers parents,

Il vous est possible de payer vos factures de cantine et de garderie par un service de paiement en ligne.

Conditions pour accéder à ce service :

- S'engager pour une période scolaire entière : de septembre à juillet
- Vos factures devront avoir un minimum de 25€ par mois (hors mois où il y a des vacances scolaires, et dans ce cas, vous serez facturés sur 2 mois)
- Il faudra honorer vos factures mois par mois (non cumulable)

Comment faire ?

➤ Après avoir reçu votre facture de la trésorerie de Dunkerque :



- Se connecter sur www.PayFip.gouv.fr
- Cliquer sur « payer vos factures en ligne »
- Rentrer l'identifiant de la structure publique, identifiant qui se trouvera sur la facture.
- Rentrer les références de la facture
- Rentrer le montant à payer, votre adresse mail et vos références de Carte Bancaire
- Après validation, vous recevrez un mail de confirmation du paiement

TITRE EXECUTOIRE				
DATE	N° QUITTANCE	SOMMES VERSEES	RESTE DU	OBSERVATIONS
Emetteur de la créance		TRESORERIE DE DUNKERQUE 37 RUE SAINT MATTHIEU BP 26532 59386 DUNKERQUE CEDEX 01		
COMMUNE DE NIEURLET HOTEL DE VILLE 59143 NIEURLET 03.21.88.33.92				
Budget communal		M OU MME XXXX		
Destinataire de votre paiement		X RUE DE XXXX 59143 NIEURLET		
TRESORERIE DE DUNKERQUE 37 RUE SAINT MATTHIEU BP 26532 59386 DUNKERQUE CEDEX 01 03.28.22.67.40				
Exercice 2022	Titre émis le XX/XX/2022	N° de bordereau XX	N° de titre XX	Intérêts, taux et point de départ
Objet	CANTINE / GARDERIE XXX 2022			
Imputation		Montant Hors Taxe	Montant TVA	Somme due
Article-Fonction	Opération	N° inventaire / Commentaire	Délai à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA	
7067			XX.XX	0.00
				XX.XX
Total somme due				***XX.XX€*
<small>J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-6-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.</small>				
Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur: VERBEKE Régis Maire				
Papillon détachable - Références à rappeler				
COLLECTIVITE OU COMMUNE DE NIEURLET				
ETABLISSEMENT : Budget communal				
EXERCICE	N° TITRE	NOM DU DEBITEUR		SOMME DUE
2022	XX	M OU MME XXXXXXXX		***XX.XX€*

Paiement par Internet : www.payfip.gouv.fr

- Identifiant collectivité : 052804

- Référence : 2023-00000XXX-000001

Si ce mode de paiement vous intéresse, merci de nous rendre le coupon-réponse ci-dessous, afin que nous puissions faire le nécessaire pour que les factures vous soient envoyées par la trésorerie de Dunkerque.

Paiement PayFip

Mme / Mr

Souhaitent accéder au paiement de service en ligne pour les factures de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2023 - 2024.

A NIEURLET, le
(Signatures)